



AIDE A L'ACHAT D'UN VELO CLASSIQUE OU D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE OU D'UN KIT DE CONVERSION D'UN VELO CLASSIQUE EN ELECTRIQUE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCORD PREALABLE – 2024

Formulaire à déposer en mairie lors d'une des permanences prévues à cet effet

(la première, le samedi 20 avril 2024 de 10h à 12h, la deuxième le samedi 4 mai puis un samedi sur deux jusqu'à épuisement de l'enveloppe allouée).

L'opération se terminera une fois l'enveloppe budgétaire épuisée.

Type de vélo éligible

- Vélos classiques, électriques, vélos cargo
- Uniquement les vélos adultes à partir de 24 pouces neufs ou d'occasion achetés chez des professionnels.

Sont exclus les vélos de compétition ou exclusivement dédiés aux loisirs. Les conversions à l'électrique concernent également le même type de vélos.

Les aides pour la conversion en vélo électriques concernent soit l'achat d'un kit de conversion soit l'achat d'un kit et son installation. L'installation seule ne fait pas partie des conditions d'attribution d'une aide.

Les bénéficiaires de cette aide

Les Basiliens, majeurs, sans conditions de revenus / Une seule aide par foyer sur une période de 3 ans. **L'achat devra s'effectuer après l'obtention de l'accord préalable.**

Aide accordée en 2024, fixée à 20% du coût d'achat et plafonnée à 200 € pour un vélo à assistance électrique ou vélo cargo et pour l'achat d'un kit de conversion d'un vélo classique en électrique/ plafonnée à 100 € pour un vélo classique. www.mairie-baisieux.fr/aide-velo

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE DEMANDEUR

Madame Monsieur

Nom Prénom

Date et lieu de naissance

Adresse

Téléphone (obligatoire)

TYPE DE VELO FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Vélo adulte à assistance électrique Vélo adulte cargo Vélo adulte classique Kit de conversion

Prix d'achat estimé

Pièces à joindre au formulaire d'accord préalable :

- Photocopie de la pièce d'identité
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Devis ou référence de prix sur un site de vente en ligne **mentionnant que le vélo choisi est disponible**

En cas d'accord de la mairie, le demandeur dispose d'un **déla**i de **14 jours** pour :

- effectuer son achat
- présenter les preuves en mairie (facture nominative acquittée et datée ou preuve de commande)
- fournir un RIB au nom du demandeur
- remettre la Charte d'engagement citoyen sur l'utilisation du vélo signée

.../...

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

N° d'ordre de la demande :

Date et heure d'enregistrement du dossier :

Nom et prénom de la personne de permanence qui a réceptionné le formulaire :

.....

STATUT DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE

Enveloppe budgétaire allouée à l'aide disponible

Enveloppe budgétaire allouée à l'aide épuisée – dossier mis en attente

VERIFICATION DES PIECES JUSTIFICATIVES

Photocopie de la pièce d'identité

Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois

Devis ou référence de prix sur un site de vente en ligne

CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUABLE

* 20% du coût d'achat et plafonnée à : **200 €** pour un vélo à assistance électrique ou vélo cargo / **200 €** pour une conversion d'un vélo classique en vélo à assistance électrique (achat d'un kit de conversion ou kit de conversion ET installation) / **100 €** pour un vélo classique

20% coût d'achat = €

Aide attribuable :

20% coût d'achat <200 € pour un vélo électrique ou cargo ou conversion, montant de l'aide attribuable = €

20% coût d'achat <100 € pour un vélo classique, montant de l'aide attribuable = €

20% coût d'achat >200 € pour un vélo électrique ou cargo ou conversion, montant de l'aide attribuable = 200 €

20% coût d'achat >100 € pour un vélo classique, montant de l'aide attribuable = 100 €

NOTIFICATION D'ACCORD PREALABLE

BON POUR ACCORD D'UNE AIDE DE € SUR PRESENTATION DE FACTURE, RIB et CHARTE SOUS 14 JOURS. Pièces justificatives à fournir avant le / /2024 inclus (= date d'enregistrement du dossier + 14J), à remettre de préférence lors d'une permanence du samedi).

NON ATTRIBUTION DE L'AIDE pour la raison suivante :

Le vélo/la conversion ne répond pas aux critères de l'aide

Une ou des pièces justificatives sont manquantes

L'enveloppe budgétaire allouée à l'aide est épuisée (sur la base de l'accord préalable).

→ **Dossier mis sur liste d'attente** : Nous vous contacterons dans 15 jours pour vous signaler si une personne ayant eu un accord ne s'est pas présentée avec ses pièces justificatives. Nous gardons votre n° d'ordre de demande pour établir la priorité d'attribution.

Autre, préciser :

Mairie de Baisieux

Le

CACHET

**Signature de la personne ayant
réceptionné la demande**

(Mention bon pour accord le cas échéant en lettres manuscrites)



CHARTRE D'ENGAGEMENT CITOYEN
PRIME D'AIDE A L'ACHAT D'UN VELO – 2024
COMMUNE DE BAISIEUX

www.mairie-baisieux.fr/aide-velo

**Charte à remettre dans les 14 jours suivant l'accord préalable de la Mairie de Baisieux,
accompagnée des documents justificatifs repris ci-dessous.**

Je soussigné(e),

Nom Prénom

certifie la sincérité des pièces justificatives :

- Photocopie de la pièce d'identité (*remise lors de la demande d'accord préalable*)
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (*remise lors de la demande d'accord préalable*)
- Facture nominative acquittée et datée
*/!\ Si la facture est supérieure au devis présenté en Mairie **et entraîne une augmentation de l'aide, le dossier sera rejeté***
- Attestation d'accord d'aide délivrée par la mairie
- Relevé d'identité bancaire

✓ Je m'engage sur l'honneur à :

- Ne solliciter qu'une seule subvention auprès de la Ville de Baisieux, par foyer pour une période de 3 ans.
- Dans le cas d'une conversion d'un vélo classique ne vélo électrique, j'atteste être le(la) propriétaire du vélo.
- Utiliser mon vélo comme moyen de locomotion prioritaire pour mes déplacements quotidiens (pour me rendre sur mon lieu de travail, pour les conduites d'enfants à l'école, pour faire mes courses, pour me rendre sur le lieu de mes loisirs comme par exemple aux salles de sport ou équipements culturels communaux).

✓ Je m'engage à respecter le code de la route ; à porter un gilet de sécurité (obligatoire pour une circulation hors agglomération la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante) ; à porter un casque et à en équiper d'éventuels passagers (obligatoire pour les moins de 12 ans).

✓ Je m'engage à ne pas revendre le vélo.

Fait à le

Signature